Extrait des délibérations du bureau des Collèges de Lyon.

Numéro d'inventaire: 1983.00202

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Vatar-Delaroche (Aimé)
Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création: 1793

Description: Feuillets imprimés non reliés formant livret. Bandeau ornemental en tête de la

1ère page.

Mesures: hauteur: 260 mm; largeur: 210 mm

Notes: "Du jeudi 21 Mars 1793, l'an second de la République Française." Brochure intitulée: "Les administrateurs des Collèges aux pères de famille." Texte en 3 parties= 1/ Réglement en 8 articles du fonctionnement de "l'Institut National": liste d'inscription, vérification des connaissances, etc. 2/"Tableau des cours de l'Institut": jours et heures, matières enseignées et noms des professeurs 3/ Lettre des Administrateurs aux pères de famille: ils se plaignent de ce que les cours publics de l'Institut ne soient jusque là suivis que par des adultes et encouragent les pères à y inscrire leurs garçons "dès que la maturité de leur raison leur permettra de suivre une partie des cours." Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés: Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Lyon Nom du département : Rhône

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 7 **Lieux** : Rhône, Lyon

1/3





LES ADMINISTRATEURS DES COLLEGES AUX PERES DE FAMILLE.

EXTRAIT des Délibérations du Bureau des Colleges de Lyon.

Du Jeudi 21 Mars 1793, l'an second de la République Françoise.

Dans la féance du Bureau des Colleges de Lyon, du Jeudizi Mars 1793, l'an fecond de la République, où étoient les citoyens Bedor, officier municipal; Frossard, Jolyclerc, Emery, & Brun, Administrateurs;

L'ADMINISTRATION .

Considérant que quoique les divers cours de l'Institut national, établi par un arrêté du 13 octobre dernier, homologué par les trois Corps administratifs, soient fréquentés par un grand concours de citoyens, on n'y voit pas beaucoup de jeunes gens pour lesquels cet établissement a été essentiellement formé;

Que ceux qui affistent aux leçons ne sont point connus des Professeurs; que leur assiduité n'est point surveillée, leux

A



(2)

attention fixée; qu'on ne s'assure point, par des questions, s'ils ont bien compris les divers objets qui sont enseignés; qu'on ne leur prescrit point des études particulieres & des extraits raisonnés des instructions;

Qu'il est vraisemblable que la plupart des Peres de famille de la cité, ne connoissent point encore assez les avantages que l'Institut offre à la jeunesse, pour le développement de fon esprit & la culture de fon cœur;

Qu'il suffit de les inviter, d'une maniere particuliere, à procurer à leurs enfants ces avantages précieux, pour les engager à les envoyer à l'Inftitut, & à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer de leur assiduité;

A arrêté ce qui fuit :

ARTICLE PREMIER.

Les Peres de famille de la cité, & même de tour le Département, qui destineront leurs ensants à suivre quelques-uns des cours donnés à l'Institut, seront invités, sous le plus court délai, par une adresse, à les faire inscrire, avant le samedi 7 avril, chez les Prosesseurs dont ils desireront qu'ils fuivent les instructions. (*)

(*) Les citoyens Gireud, Mellet, Beranger, logent à l'Inflitut; le citoyen Gilibert, rue Sainte-Catherine; le citoyen Frofford, quai Saint Clair, Nº, 25 ; le citoyen Allier, rue des Deux-Angles, Nº, 21 ; le citoyen Beulard, rue de la Vieille-Mononie, Nº 13 ; le citoyen Beurden, rue de Jarente, Nº, 75 ; le citoyen Rogier, 3 saint-Polycarpe; le citoyen Dumás, rue Sainte-Monique, près des Augustins, Nº, 13 ; le citoyen Tuburd, rue du Bât-d'argent,

II.

Les Professeurs en tiendront une liste exacte,

I.I.I.

Les éleves inscrits auront une place marquée dans la falle du cours, avec des tables nécessaires pour écrire. Ils apporteront du papier & une écritoire afin de prendre des notes pendant que le Professeur parlera.

Toutes les leçons seront publiques. Mais les citoyens non inscrits ne pourront occuper les places spécialement destinées

Les Professeurs interrogeront leurs éleves sur les diverses matieres qu'ils développeront, afin de fixer leur attention & de s'assurer qu'ils ont bien saiss les objets qui leur ont été enseignés. Les éleves seuls seront interrogés.

Chaque éleve fera tenu de faire chez lui l'extrait de la Les Professeurs de la lecon qu'il aura entendue, d'après les notes qu'il aura recueillies.

Le Professeur exigera, au commencement de la leçon, la lecture des extraits d'un certain nombre des éleves, & leur fera toutes les observations nécessaires sur le développement des idées, le style & la rédaction.

Il sera formé un nouveau tableau des cours donnés à l'Ins-

(4)

titut, & une distribution des heures les plus convenables pour tous les citoyens. Ce tableau sera imprimé, affiché & distribué avec la feuille hebdomadaire.

VIII.

Le Bureau choifira dans son sein deux Administrateurs, qui seront chargés, avec un Prosesseur qui changera tous les mois, d'inspecter assidument les études, de surveiller la police des leçons, de proposer ensin à l'Administration tous les moyens de persectionner l'enseignement, & d'augmenter les progrès

Le présent Arrêté sera împrimé, affiché & distribué aux

De quoi a été dressé le présent procès-verbal, lesdits jour & an que dessus.

Pour extrait, RONCHET, Secretaire.

TABLEAU

DES COURS DE L'INSTITUT.

Dimanche.	Géométrie-pratique ,	Boulard Div. Prof	de 1	o'. a 5 à	117
Lundi	Chymie , Hiftoire naturelle , Medecine , Biffoire chairee par les Monaments , Droit naturel & françois ,	Gilibert Dumas Tabard Froffard	de 1 de 1 de de	2 à 3 à 4 à	1 4 5

Mardi	Haute-latinité,	Moller de 11 à 12 Allier de 12 à 1 Beranger de 3 à 4		
Mercredi.	Chymie , Hifloire naturelle , Medecine , Geométrie-pratique , Hifl. éclairée par les Monuments , Agriculture ,	Giroud de 10 à 11 Gilibert de 11 à 12 Dumas , . de 12 à 1 Boulard . de 2 à 4 Tabard de 3 à 4		
Jeudi	Haute-latinité, Phyfique, Mathématiques, Belles-lettres, Droit naturel & françois,	Mollet de 11 à 12 Allier de 12 à 1 Beranger de 3 à 4		
Vendredi.	Chymie , Histoire naturelle , Médecine , Hist éclairée par les Mouuments Geographie , Agriculture ,	Gilibert de 11 à 12 Dumas de 12 à 1 Tabard de 3 à 4 Imbers de 4 à 5		
Samedi	Haute - latinité ,	. Alber de 11 à 12		

LES ADMINISTRATEURS des Colleges aux Peres de Famille.

CITOYENS.

L'Institut national formé dans cette ville, a obtenu une partie des succès que se promettoient les Corps admi-